

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.05.22 Du 12 juin 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 6 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Subvention exceptionnelle pour le Cellois Handball	
SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-7 et L.2541-12, Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2023 adoptant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023,	
En exercice : 35 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34	Vu l'avis favorable de la commission Animation – Culture – Sport réunie le 31 mai 2023,	
Pour : 34	Considérant la demande du club de handball qui sollicite une aide couvrant une partie de ses frais de déplacement à Reims au cours duquel leur équipe première s'est brillamment qualifiée pour la finale de la Coupe de France,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Les Conseillers Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, DECIDE : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association sportive Cellois Handball. <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="544 1144 959 1429" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 15/06/23 et de sa publication le 15/06/23 Le Maire Par délégation  Anne BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale Relations aux Citoyens </div> <div data-bbox="1082 1144 1476 1323" style="text-align: right;"> Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc </div> </div>	
Absent excusé : Stéphane MICHEL Absents ayant donné pouvoir : Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre SOUDRY Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE	La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.	

Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Marie-Pierre DELAIGUE à Olivier BLANCHARD	
--	--